



Amnesty International

DOCUMENT PUBLIC

ZIMBABWE

***Note à l'attention de la SADC concernant
la dégradation de la situation
des droits humains au Zimbabwe***

Index AI : AFR 46/004/02

•
ÉFAI

•

ZIMBABWE

Note à l'attention de la SADC concernant la dégradation de la situation des droits humains au Zimbabwe

Résumé *

Le document joint est le texte d'une note adressée par Amnesty International aux chefs d'État ou de gouvernement de la *Southern African Development Community* (SADC, Communauté de développement de l'Afrique australe) avant leur réunion de Blantyre, au Malawi, du 13 au 15 janvier 2002. Dans ce document, l'organisation exhorte les dirigeants présents à cette rencontre à prendre fermement position sur la dégradation alarmante de la situation en matière de droits humains au Zimbabwe.

Amnesty International a exprimé ses préoccupations concernant l'escalade de violence à caractère politique au Zimbabwe et récapitulé un certain nombre de cas et d'événements. L'organisation a déclaré que la détérioration de la situation dans ce pays remet véritablement en question la possibilité que le scrutin des 9 et 10 mars 2002 soit une élection libre et régulière.

Amnesty International a lancé un appel aux chefs d'État et de gouvernement de la SADC pour leur demander de déclarer avec force, à l'occasion de leur rencontre, que la situation s'est aggravée au Zimbabwe, que les autorités de ce pays ne doivent pas laisser impunies des violations des droits humains et d'annoncer que la SADC surveillera plus étroitement la situation sur le terrain par l'intermédiaire d'une équipe d'observateurs indépendants, dans le but de promouvoir le respect des droits fondamentaux de la personne humaine sans lequel il ne saurait y avoir d'élection libre et régulière.

* *La version originale en langue anglaise du document résumé ici a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni, sous le titre ZIMBABWE. Memorandum to the SADC on the deteriorating human rights situation in Zimbabwe. La version française a été traduite et diffusée aux sections francophones et au Secrétariat international par LES ÉDITIONS FRANCOPHONES D'AMNESTY INTERNATIONAL - ÉFAI - mars 2002.*

Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI – IS documents. Vous pouvez également consulter le site Internet des ÉFAI : www.efai.org

AMNESTY INTERNATIONAL
Index AI : AFR 46/004/02

ÉFAI

DOCUMENT PUBLIC
Londres, janvier 2002

ZIMBABWE
Note à l'attention de la SADC
concernant la dégradation
de la situation des droits humains
au Zimbabwe

Amnesty International écrit aux chefs d'État et de gouvernement de la *Southern Africa Development Community* (SADC, Communauté de développement de l'Afrique australe) avant leur réunion de Blantyre, au Malawi, du 13 au 15 janvier 2002, afin d'exhorter les dirigeants présents à cette rencontre à prendre fermement position sur la dégradation alarmante de la situation en matière de droits humains au Zimbabwe. Il est à craindre que la violente répression de l'opposition politique dégénère en guerre civile et que les milices soutenues par les autorités ne fassent échouer toute tentative de rétablissement de l'État de droit. Nous prions instamment les présidents faisant partie de la SADC de déployer sans délai et en nombre suffisant des observateurs chargés de veiller au respect des droits humains – en complément des observateurs électoraux envoyés par le Forum parlementaire de la SADC afin de surveiller le déroulement du scrutin présidentiel de mars 2002 – pour mettre fin aux homicides à caractère politique, aux « disparitions », aux actes de torture et aux déplacements massifs de la population rurale.

L'organisation rappelle la déclaration sans équivoque de l'ancien président Nelson Mandela aux dirigeants de l'Afrique australe réunis au Sommet de 1997 de la SADC, qui s'était également tenu à Blantyre, déclaration dans laquelle il soulignait que le principe de non ingérence dans les affaires intérieures d'une nation devait certes être respecté, mais que la crédibilité de la SADC dépendait en partie de sa manière d'être en accord avec ses aspirations relatives aux droits humains : « *Le droit des citoyens de participer sans entrave à la vie politique du pays dans lequel ils jouissent de droits inaliénables acquis à la naissance est un principe élémentaire non négociable auquel nous souscrivons tous [...] Nous ne pouvons collectivement demeurer silencieux lorsque des mouvements politiques ou civils sont harcelés et réprimés par des États prenant des mesures d'une rigueur extrême [...] Pouvons-nous continuer à encourager des États membres qui prennent des mesures diamétralement opposées aux valeurs et aux principes qui nous sont chers et pour lesquels nous nous battons depuis si longtemps avec autant de détermination ? Que devons-nous faire ou que devons-nous dire en qualité d'organisation lorsque des pays membres refusent les droits fondamentaux à leurs citoyens ?* »

Nous constatons que les retombées des actes de violence et d'intimidation cautionnés par l'État au Zimbabwe sont devenues de plus en plus évidentes dans la région et nous estimons qu'il est urgent que les chefs d'État de la SADC prennent des mesures appropriées.

Amnesty International a salué l'initiative prise par la SADC d'organiser un sommet extraordinaire de deux jours, les 17 et 18 septembre 2001, à Harare, afin de favoriser un dialogue constructif visant à sortir de la crise politique au Zimbabwe. L'organisation a perçu un signe d'encouragement lorsque dans son discours d'ouverture, le président du Malawi et président de la SADC, Bakili Muluzi, a déclaré : « *Nous sommes très préoccupés par la détérioration de l'économie, le déclin de l'État de droit, la généralisation de la violence et l'instabilité politique que l'on constate au Zimbabwe.* »¹ Cette déclaration et les mesures prises par les chefs d'État de la région constituaient une initiative positive en vue d'arrêter l'escalade des actes de violence à caractère politique commis sans discrimination dans ce pays.

¹ « African heads rebuke Mugabe : Zimbabwe faces Commonwealth wrath if it reneges on Abuja accord » [Les chefs africains réprimandent Mugabe : le Zimbabwe risque de s'attirer la colère du Commonwealth s'il revient sur les engagements pris à Abuja], in *The Guardian*, Londres, 13 septembre 2001.

Lors de ce sommet, les chefs d'État ont rencontré des représentants du gouvernement du Zimbabwe ainsi que de l'opposition et ils ont entendu les rapports présentés par certaines organisations non gouvernementales (ONG). Toutefois, les autorités zimbabwéennes ont empêché d'autres organisations de présenter leur rapport, comme le *Crisis Conference Coordinating Committee* (Comité de coordination de la conférence sur la crise), une coalition des principales ONG de défense des droits humains du Zimbabwe. À l'issue de la réunion, le président de l'Afrique du Sud, Thabo Mbeki, le président du Botswana, Festus Mogae, le président de la Namibie, Sam Nujoma, le président du Mozambique, Joaquim Chissano, et un représentant du président de l'Angola Eduardo dos Santos, ont décidé de mettre en place un groupe d'intervention ministériel de la SADC qui serait chargé de suivre l'évolution du dialogue multipartite au Zimbabwe. Le président du Malawi, Bakili Muluzi, a informé des journalistes que ce mécanisme aurait également pour tâche de veiller au respect des engagements pris par le gouvernement pour maintenir l'État de droit et faire régresser la violence².

Amnesty International a accueilli favorablement cette annonce qu'elle considère comme un pas important dans les mesures prises au niveau régional pour contrôler la violence au Zimbabwe et ainsi persuader le gouvernement de ce pays de ne pas tolérer ni cautionner les assassinats politiques, les « disparitions », les actes de torture et d'intimidation perpétrés par des représentants de l'État ou des sympathisants du parti au pouvoir, le *Zimbabwe African National Union Patriotic Front* (ZANU-PF, Union nationale africaine du Zimbabwe-Front patriotique). L'organisation a souligné que les déclarations et les initiatives de la SADC demeuraient essentielles pour trouver une solution à la crise que connaît ce pays en matière de droits humains³.

Cette initiative a conduit à la visite, du 10 au 12 décembre 2001, du groupe d'intervention sur l'évolution de la situation au Zimbabwe de la SADC. La délégation conduite par la ministre des Affaires étrangères du Malawi, Lilian Patel, en sa qualité de présidente du Conseil des ministres de la SADC, comprenait le ministre des Affaires étrangères du Botswana, Mompoti Merafhe, le ministre de la Défense du Malawi, R.T.C. Munyenembe, le secrétaire d'État du Mozambique, Francisco Caetano Madeira, le ministre adjoint des Affaires étrangères de Namibie, Tuliameni Kalomoh, et le ministre du Travail d'Afrique du Sud, Membathisi Mdladlana.

Comparé aux déclarations faites au sommet de septembre 2001 de la SADC, le communiqué final du groupe d'intervention ministériel a dénoté un manque de fermeté regrettable en passant sous silence les violations systématiques et flagrantes des droits humains au Zimbabwe. Les ministres ont, semble-t-il, fermé les yeux sur des faits qui se sont produits un mois ou deux avant leur arrivée : des milliers d'ouvriers agricoles ont été déplacés ; la police nationale a refusé de se soumettre aux décisions de la Haute Cour et de la *Magistrate Court* (juridiction pénale inférieure) destinées à faciliter l'exploitation des terres et à empêcher que

² « MDC, ZANU-PF in secret talks » [Pourparlers secrets entre le MDC et la ZANU-PF] in *Financial Gazette*, Harare, 13 septembre 2001.

³ Zimbabwe. Appel à l'Union européenne et au Commonwealth (index AI : AFR 46/010/01), octobre 2001.

soient commises des agressions violentes ; des projets visant à sanctionner des journalistes critiques à l'égard du gouvernement ont été présentés au parlement ; des journalistes ont été placés en détention de manière arbitraire ; de nombreux actes de torture perpétrés par des membres des forces de sécurité et des milices soutenues par le gouvernement ont été signalés ; et des membres du parlement ont été arrêtés pour meurtre alors que les charges retenues contre eux reposaient, comme on le découvrira plus tard, sur des aveux qui leur avaient été extorqués sous la torture par des membres des forces de l'ordre.

Le groupe d'intervention ministériel de la SADC a néanmoins déclaré qu'il « *saluait l'amélioration de la situation et l'atmosphère de calme et de stabilité* »⁴ et s'est félicité d'apprendre que « *les violences dans les fermes avaient sensiblement diminué et que les quelques affaires signalées étaient traitées dans le cadre du système judiciaire dans le respect de la légalité, indépendamment des liens politiques des auteurs présumés* ».

Rien qu'au cours des dernières semaines, les informations reçues par Amnesty International indiquent que jusqu'à 10 personnes ont été tuées, victimes de mesures de répression violentes prises par des milices soutenues par l'État.

- Ainsi, le 20 décembre 2001, Milton Chambati, âgé de quarante-cinq ans, est mort poignardé et a été décapité par un groupe d'une cinquantaine de membres présumés de la brigade de jeunesse du ZANU-PF, qui avaient attaqué la ville de Magunje, dans le nord-ouest du pays, et roué de coups des membres de l'opposition. La police n'a procédé à aucune arrestation à la suite de cet homicide, et n'a pas ouvert d'enquête sur ces événements.
- Le 21 décembre 2001, à Karoi, des jeunes du ZANU-PF ont tué à l'arme blanche Titus Nheya, cinquante-six ans, responsable politique et syndicaliste de longue date qui avait brigué le siège de député de la circonscription de Zwimba South pour l'opposition. D'après les informations recueillies, ce groupe était dirigé par un « *vétéran* » (ancien combattant de la guerre d'indépendance) bien connu. Lorsque le *Movement for Democratic Change* (MDC, Mouvement pour le changement démocratique) a signalé les faits à la police, ce « *vétéran* » a été arrêté, puis relâché sans inculpation. Il semble que l'affaire ait été classée.
- Le membre de l'opposition Rambisain Nyika a été tué le 24 décembre 2001 à Gokwe, dans l'ouest du Zimbabwe, apparemment par des sympathisants du ZANU-PF. À la connaissance d'Amnesty International, la mort de cet homme n'a donné lieu à aucune enquête.
- Le militant de l'opposition Laban Chiweta est mort à l'hôpital le 26 décembre 2001 des suites de brûlures et de blessures à la tête. Selon certaines sources, il avait été agressé le 6 décembre par des membres du *National Youth Service* (Service national de la jeunesse) à Trojan Mine, une ville proche de Bindura. Des responsables de l'opposition ont déclaré que l'attentat contre Chiweta et d'autres personnes avait eu lieu en présence de policiers qui s'étaient abstenus d'intervenir et n'avaient pas appréhendé les agresseurs.

⁴ Communiqué final du groupe d'intervention ministériel de la SADC sur l'évolution de la situation au Zimbabwe.

- La veille du Jour de l'An 2002, quelque 200 sympathisants du ZANU-PF organisés en milice ont tué à l'arme blanche un dénommé Jena, qui exerçait le métier de professeur dans le district de Shamva, dans la province centrale du Mashonaland. La bande de malfaiteurs avait d'abord mené une opération de commando dans le village de Kamujariwa où ils ont brûlé des maisons et attaqué des habitants. La police a été appelée mais n'est pas intervenue et n'a apparemment procédé à aucune enquête sur ce meurtre.
- Trymore Midzi, vingt-quatre ans, est décédé le 31 décembre 2001 dans un établissement de soins d'Harare, l'Avenues Clinic, après avoir été, semble-t-il, blessé à l'arme blanche le 29 décembre à Bindura par des sympathisants du ZANU-PF et des élèves du centre de formation pour jeunes Border Gezi. La police aurait arrêté des suspects.
- Au cours des événements qui se sont déroulés à Bindura le 29 décembre 2001, Moffat Soko Chivaura a « disparu ». On craint que cet homme n'ait pas réussi à échapper vivant aux sympathisants du ZANU-PF qui ont attaqué, à coups de machettes et de gourdins, la famille de Trymore Midzi alors qu'elle se trouvait dans un cimetière.

Amnesty International déplore le fait que d'autres personnes ont été attaquées par des militaires entraînés dans le centre de formation pour jeunes Border Gezi, établi non loin de Bindura et subventionné par le gouvernement, et dans deux autres camps similaires situés dans des régions différentes. Des centaines de membres du Service national de la jeunesse semblent être impliqués dans de récentes séries d'attaques dont ont été victimes des membres des partis de l'opposition. Le gouvernement a déclaré que ces camps d'entraînement faisaient partie intégrante d'un programme du service national où les recrues déployées à travers le pays participaient à des travaux d'intérêt général. Cependant, Amnesty International a interrogé des témoins qui ont décrit le caractère militaire de la formation donnée dans ces camps.

Cet entraînement militaire et ce déploiement de sympathisants du parti au pouvoir ont donné lieu à de nombreuses agressions dans les semaines passées.

- Ainsi, dans les faubourgs de Kuwadzana à Harare, une centaine de membres du camp d'entraînement Border Gezi auraient roué de coups et harcelé des habitants. De hauts responsables de la police ont été témoins de ces scènes de violence. Lorsque les habitants se sont regroupés pour se défendre, les policiers sont, semble-t-il, intervenus pour protéger les jeunes miliciens contre les représailles de leurs propres victimes.
- Selon des informations en provenance de la ville de Chinhoyi, le 1^{er} janvier 2002, des membres de la brigade du Service national de la jeunesse ont organisé des raids dans des magasins qu'ils ont ensuite pillés. Dans certains cas, des jeunes gens aidés par des « vétérans » auraient vendu de la marchandise volée et empoché l'argent.
- La milice du camp d'entraînement Border Gezi, situé dans la ville de Mount Darwin, a attaqué le 3 janvier 2002, à Glen Norah, la maison de Derrick Mzira, candidat perdant du MDC pour la circonscription de Mutoko South. Selon certaines sources, les jeunes miliciens ont cassé le mobilier et volé de la nourriture et des objets personnels.
- À Zaka, dans la province de Masvingo, qui en tant que ville de l'opposition avait été déclarée « zone interdite » par une milice de « vétérans » soutenue

par le gouvernement, des Land Rover appartenant aux autorités locales auraient été utilisées le soir du réveillon du Jour de l'An dans des attaques concertées contre des militants de l'opposition. Quinze de ces militants ont été hospitalisés après avoir été passés à tabac par des miliciens.

- Le soir du réveillon de Jour de l'An également, des « vétérans » auraient mis en place des barrages sur la route entre Nkayi et Bulawayo et demandé aux automobilistes de prouver qu'ils appartenaient au ZANU-PF. Plusieurs personnes ont été agressées, et parfois grièvement blessées, lorsqu'elles refusaient d'acheter la carte de membre du parti.
- Dans la ville de Ruwa, à l'est de Harare, et dans la bourgade de Mabvuku située en périphérie de la capitale, le 28 décembre, plus d'une centaine de membres du centre de formation pour jeunes Border Gezi, situé à Mount Darwin, se seraient mis à frapper des dizaines d'habitants. Ils ont à nouveau sévi le 2 janvier 2002 à Ruwa, rouant de coups sans discernement des habitants sous prétexte qu'ils soutenaient soi-disant l'opposition.
- Les habitants de Mberengwa, dans la province des Midlands, ont été pris de panique après l'arrivée de 200 recrues du Service national de la jeunesse, début janvier 2002, en provenance du centre de service rural de la ville, et ont abandonné leurs maisons. Ces jeunes gens étaient visiblement aux ordres de Biggie Chitoro, un militant du parti au pouvoir à Mberengwa qui aurait pris part aux violations des droits humains perpétrées dans la période précédant les élections législatives de juin 2001. Accusé du meurtre du responsable de l'opposition, Kufazvinei Fainos Zhou, en mai 2000, il se trouve actuellement en liberté sous caution. Le 26 décembre, des membres de la brigade du Service national de la jeunesse ont, selon certaines sources, torturé trois membres de l'opposition sous ses directives.

Amnesty International est également consternée d'apprendre que malgré cette escalade de la violence au Zimbabwe et la partialité manifeste du système de justice pénale, le groupe d'intervention ministériel de la SADC ne semble toujours pas disposé à réagir à la crise qui règne dans ce pays en matière de droits humains. D'après les informations reçues, l'organisation est également préoccupée par les déclarations de la ministre des Affaires étrangères du Malawi, Lilian Patel, qui préside également le Conseil des ministres de la SADC, lors d'une conférence de presse dans son pays, le 3 janvier 2002. Elle a décrit le sommet à venir comme un débat non pas sur la crise au Zimbabwe, mais sur les moyens de réunir des fonds pour le dialogue intercongolais. « *Les chefs d'État ne débattront pas de la situation au Zimbabwe parce qu'il ne s'agit pas d'un conflit, mais d'un problème interne* » a-t-elle déclaré aux journalistes⁵.

La période actuelle est cruciale pour le Zimbabwe et l'ensemble des nations de l'Afrique australe ; le groupe d'intervention ministériel de la SADC se doit, étant donné l'incidence considérable que peuvent avoir les déclarations officielles de cette organisation sur la situation dans ce pays, d'assumer les tâches importantes qui lui incombent. Le risque éventuel de déstabilisation et d'anarchie qui menace la région toute entière, et l'image que donne le Zimbabwe de l'Afrique australe vis-à-vis de la communauté internationale en faisant fi des engagements internationaux en matière de droits humains essentiels à une bonne gestion des affaires publiques, font de la crise qui règne dans ce pays un problème fondamental pour tous les gouvernements de la région.

⁵ in *Daily Times of Malawi*, 4 janvier 2002.

Amnesty International estime que si les chefs d'État de la SADC déclaraient avec force, au sommet qui se tiendra en janvier 2002, que la violence cautionnée par l'État au Zimbabwe ne peut être tolérée par la communauté internationale, cela aurait des incidences importantes sur la situation en matière de droits humains. Selon l'organisation, la politique de ce pays qui consiste manifestement à promouvoir la répression politique par le biais de lois répressives, de milices bafouant la loi ainsi qu'en n'obligeant pas les forces armées, la police et les forces de sécurité à rendre compte de leurs actes, doit être condamnée avec fermeté.

Amnesty International prie instamment les chefs d'État de la SADC de discuter de moyens concrets pour observer, de manière indépendante et impartiale, les pertes en vies humaines, les agressions ainsi que les actes de torture et d'intimidation et les déplacements forcés signalés actuellement à travers tous le pays. Le 28 octobre 2001, la société civile zimbabwéenne a demandé d'urgence, à l'issue de la réunion du Comité de coordination de la conférence sur la crise, l'assistance de la SADC pour la mise en place d'un mécanisme de surveillance indépendant chargé d'enquêter sur les informations contradictoires reçues par l'organisation concernant l'occupation des fermes, la violence dans les campagnes et les actes d'intimidation en période électorale⁶.

L'organisation de défense des droits humains exhorte les présidents faisant partie de la SADC à créer un mécanisme permanent de surveillance de la situation des droits humains au Zimbabwe, et à respecter ainsi les engagements qu'ils ont pris précédemment en vue de suivre l'évolution de la crise. La SADC a réaffirmé à de nombreuses reprises que des sanctions économiques ne devaient pas être appliquées par les États-Unis ou l'Union européenne (UE) et qu'elle proposait donc ce mode de surveillance comme une alternative constructive. D'autres organisations intergouvernementales telles que le Commonwealth et l'UE pourraient être sollicitées pour apporter un soutien concret à certaines mesures visant à instaurer un mécanisme de surveillance au Zimbabwe par l'entremise de la SADC et de son organe chargé des questions relatives à la politique, à la défense et à la sécurité.

La création, dans les plus brefs délais, d'une équipe permanente d'observateurs de la SADC au Zimbabwe et son déploiement seraient parfaitement conformes à la mission de cette instance, qui consiste notamment à « *promouvoir et renforcer la mise en place d'institutions et de pratiques démocratiques au sein des États membres, et encourager le respect des droits universels de l'homme tels qu'ils sont garantis dans les Chartes et les Conventions de l'OUA et des Nations unies* »⁷. Depuis sa mise en place voilà près de six ans, cet organe de la SADC n'a jamais servi à créer un dispositif concret chargé de défendre et de promouvoir les droits humains dans la région. Amnesty International espère qu'avec la redéfinition en 2001 de son mandat, il sera habilité à jouer un rôle essentiel au Zimbabwe.

⁶ *Reacting to the Zimbabwe Crisis* [Face à la crise au Zimbabwe], Comité de coordination de la conférence sur la crise, 28 octobre 2001.

⁷ Résolution relative à l'organe de la SADC chargé des questions relatives à la politique, la défense et la sécurité, adoptée en juin 1996 à Gaborone (Botswana).

Il est quelque peu préoccupant de constater que lors de la première réunion du Comité des ministres, qui contrôle cet organe, les 17 et 18 décembre 2001 en Angola, sous la présidence du Mozambique, les ministres présents auraient réaffirmé la position exprimée par le groupe d'intervention ministériel sur l'évolution de la situation au Zimbabwe dans son communiqué du 11 décembre 2001. Allant au-delà, ce comité a déclaré qu'il « *prenait acte avec satisfaction de l'engagement pris par le Zimbabwe d'inviter et d'accueillir des observateurs pendant la période de la campagne électorale et pendant le scrutin. Ils ont également pris note du fait que cela indiquait clairement l'intention du gouvernement de garantir une élection libre et régulière* »⁸. Amnesty International n'a vu aucun signe indiquant que le Zimbabwe s'engageait à inviter et à accueillir des observateurs électoraux pendant la période précédant le scrutin. Au contraire, l'adoption le 10 janvier 2002 par le parlement d'un projet de loi sur la sécurité qui confère à la police des pouvoirs excessifs pour poursuivre en justice des manifestations politiques non violentes ainsi que de nouveaux règlements électoraux visant à interdire la présence d'observateurs indépendants, nationaux ou étrangers, montrent que le gouvernement n'a pris aucune mesure pour garantir la transparence du scrutin présidentiel.

La création et le déploiement d'un mécanisme de la SADC chargé de la surveillance de la situation des droits humains au Zimbabwe seraient également conformes à l'esprit des Résolutions de Windhoek, adoptées du 11 au 16 juillet 1994, qui ont lancé le débat à l'origine de cette instance. Dans les discussions qui ont eu lieu au cours de l'Atelier ministériel sur la démocratie, la paix et la sécurité, les participants ont recommandé au Conseil des ministres de procéder à la création d'un organe qui soit habilité à promouvoir les instruments nationaux, régionaux et internationaux de défense des droits humains déjà existants, à contrôler leur application et à veiller à ce qu'ils soient respectés.

Amnesty International continue de recevoir des informations selon lesquelles les partis d'opposition n'ont pas la possibilité de préparer une action, de faire de campagne, de recueillir des fonds ou d'agir par quelque autre moyen ; au contraire, ils sont forcés de s'enfuir pour leur sécurité et d'abandonner leurs maisons et leurs circonscriptions. Selon certaines sources, des membres de l'opposition emploient également la violence en guise de représailles ; cependant, la majorité des auteurs d'actes de violence sont en fait des sympathisants du parti au pouvoir et des agents à la solde du gouvernement. L'organisation n'a pas non plus recueilli d'informations faisant état d'une impossibilité pour le parti au pouvoir d'exercer ses activités ou de faire campagne dans une quelconque région du pays.

La dégradation de la situation des droits humains au Zimbabwe jette par conséquent un doute sérieux sur la tenue d'une élection libre et régulière les 9 et 10 mars 2002. Par ailleurs, les conséquences de cette crise risquent de s'étendre au niveau régional si la SADC ne prend aucune mesure visant à réfréner les tentatives de plus en plus violentes des autorités zimbabwéennes pour empêcher les citoyens d'exprimer pacifiquement leurs convictions politiques en votant à l'élection présidentielle sans être terrorisé et sans subir de manœuvres d'intimidation.

⁸ Communiqué du Comité ministériel de la SADC sur l'organe chargé des questions relatives à la politique, la défense et la sécurité, 18 décembre 2001, Luanda (Angola).

En insistant pour que le gouvernement du Zimbabwe honore son engagement concernant les recommandations relatives aux élections formulées par le Forum parlementaire de la SADC, cette organisation contribuerait largement à promouvoir dans ce pays un scrutin sans violences et qui respecte les principes fondamentaux de la démocratie et des droits humains dont la SADC aspirait, dans ses principes de base, à se faire la championne.

Pour conclure, nous réitérons notre appel aux chefs d'État et de gouvernement de la SADC participant à la réunion de Blantyre leur demandant de déclarer publiquement et avec force que la situation au Zimbabwe s'est aggravée, que les autorités de ce pays ne doivent pas laisser impunies des violations des droits humains et les priant instamment d'annoncer que la SADC surveillera plus étroitement la situation sur le terrain en déployant une équipe d'observateurs indépendants, dans le but de promouvoir le respect des droits fondamentaux de la personne humaine sans lequel il ne saurait y avoir d'élection libre et régulière.

La version originale en langue anglaise de ce document a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni, sous le titre ZIMBABWE. Memorandum to the SADC on the deteriorating human rights situation in Zimbabwe.

La version française a été traduite et diffusée aux sections francophones et au Secrétariat international par LES ÉDITIONS FRANCOPHONES D'AMNESTY INTERNATIONAL - ÉFAI - mars 2002.

Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI – IS documents.

Vous pouvez également consulter le site Internet des ÉFAI : www.efai.org

Pour toute information complémentaire, veuillez vous adresser à :